



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Secrétariat général du Conseil national
de l'enseignement supérieur et de la
recherche

CNESER

Réunion en Commission permanente

Mardi 13 février 2024

RELEVÉ DES VOTES

Sous la présidence de Monsieur Sébastien CHEVALIER, chef du service
de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche

Formations

Projet d'arrêté portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du DE d'infirmier de bloc opératoire (Lorraine, Reims et Strasbourg)

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	AVIS
Commission permanente	24	9	0	0	FAVORABLE

Etablissements

Projet d'arrêté portant création de l'Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'université d'Angers (ESTHUA)

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	AVIS
Commission permanente	9	12	12	0	DEFAVORABLE

Projet de décret modifiant le décret n° 85-715 du 10 juillet 1985 relatif à l'Observatoire de Paris

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	AVIS
Commission permanente	14	12	3	0	FAVORABLE

Amendements proposés par la CGT

Vote sur l'amendement 1 : Art.2 - 2e alinéa

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	AVIS
Commission permanente	14	1	13	0	FAVORABLE

Vote sur l'amendement 2 : Art.3 - 2e alinéa

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	AVIS
Commission permanente	15	1	12	0	FAVORABLE

Parcoursup

Projet d'arrêté pris pour l'application du V de l'article L. 612-3 du code de l'éducation

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE	AVIS
Commission permanente	18	8	5	0	FAVORABLE

Le Chef du service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche


Sébastien CHEVALIER